

**COMPTE RENDU DE REUNION
DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

SEANCE ORDINAIRE
Du Vendredi 16 septembre 2011
À 19h30 Mairie

Présents :

LOYEZ Philippe	LEGROS Marie Reine
CAPIEZ Frédéric	LHEUREUX Valérie
CRETZAZ Laurent	MARGERIN Isabelle
DESOIGNIES Patrick	
LOUIS Bruno	
OUENNOURE Jean Jacques	
PAYEN Jean Louis	

Procurations:

RAGO Jean-Luc donne procuration à Philippe LOYEZ

Absents:

HARBONNIER Peggy	MARTEEL Philippe
LAURENS Nadia	VILLOTEAU Joël

ORDRE DU JOUR

- **Avenant AJR (facture EDF et compteur d'eau)**
- **Inauguration de la place**
- **Changement d'horaires**
- **Recensement 2012**
- **SCOT**
- **Sian-Siden (nouvelles adhésions)**
- **Approbation du nouveau schéma de coopération intercommunale**
- **Questions diverses**

Les débats et décisions

➤ **Approbation du PV de la réunion précédente**

--Lecture faite le PV 17 juin 2011 est approuvé à l'unanimité

➤ **Avenant AJR (facture EDF et compteur d'eau)**

En analysant les factures payées par la mairie, la facture de l'électricité pour AJR ressort pour +- 4700€ pour 2 ans1/2. L'AJR étant une association issue de plusieurs communes, la commune de Noyelles ne doit donc pas supporter seule les facturations.

Un avenant sera fait pour refacturer tous les 6 mois l'eau et l'électricité

Le conseil approuve la refacturation de l'arriéré et la facturation au « fil de l'eau »

Bruno LOUIS fait un point sur le fonctionnement de L'AJR. :

Développement vers les communes de Cauroir. Noyelles reste le point central du secteur

Ouest.

Des travaux seront de ce fait entrepris dans le local de Noyelles, travaux dont l'étude sera confiée à M BEAUCAMP, Architecte. Le financement sera vu par après. Subvention CAC....

Le CA d'AJR a modifié son mode de financement et a voté le principe de répartition aux communes un financement par le nombre d'habitants.

Point sur l'animation du 17 septembre sur les jeux anciens en collaboration avec les scènes du Haut Escaut. Les jeux appartenant à l'AJR la commune pourra les emprunter.

➤ **Inauguration de la place**

Le 15 octobre à 11 h,

Les discours se feront à la salle des fêtes

Le Choix des photos pour les invitations circulent parmi les membres

La salle des fêtes sera rafraichie

Problème du fond de scène : Valérie présente un projet kaléidoscope composé de deux séries de 7 photos. Les photos seront imprimées « sur une bâche » de 13 mètres sur 2 qui est destinée à rester.

Valorisation des partenaires ayant financés la place par des affiches, calicots....

Cent chaises seront disposées devant la scène

➤ **Changement d'horaires**

Le conseil décide : de supprimer le poste de M P DESOIGNIES à 20 h et de créer un poste à 25 h qui sera confié à M P DESOIGNIES à définir après accord du CDG soit aux environs du 1er novembre 2011.

➤ **Recensement 2012**

Prévu début 2012 janvier/février.

Deux personnes à trouver pour effectuer le recueil des données.

F Capiez sera le coordinateur.

➤ **SCOT**

Un projet de SCOT est actuellement négocié au sein de la CAC. En l'état actuel des négociations. Seules 15 maisons nouvelles (hors des 2 lotissements prévus) seraient autorisées pour Noyelles durant la période de 2012 à 2020

A suivre.

➤ **Sian-Siden (nouvelles adhésions)**

Comité syndical du 15 avril 2011

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération en date du 29 avril 2010 de demande d'adhésion au SIDEN SIAN de la commune de NEUVILLE-SAINT-VAAST pour la compétence « Eaux Pluviales »,

Vu la délibération en date du 25 Février 2011 de demande d'adhésion au SIDEN SIAN du Syndicat des Eaux de BEAUMONT-INCHY pour la compétence IV « Eau Potable et Industrielle »,

Vu la délibération du Comité du SIDEN-SIAN en date du 15 Avril 2011,

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver ces adhésions au SIDEN-SIAN et d'une manière générale, de souhaiter l'extension et l'interconnexion des réseaux du SIDEN-SIAN,

Considérant que l'adhésion au SIDEN-SIAN du syndicat des Eaux de BEAUMONT-INCHY et de la commune de NEUVILLE-SAINT-VAAST vaut approbation des statuts du SIDEN SIAN par les Collectivités concernées,

Considérant que le Conseil Municipal approuve les modalités prévues par les délibérations du Comité du SIDEN-SIAN du 15 avril 2011 pour lesdites adhésions,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

Article 1^{er} : Le Conseil Municipal accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN

Compétences Eaux pluviales (III),

De la commune de NEUVILLE-SAINT-VAAST (62)

Compétence Eau Potable et Industrielle (IV)

Du Syndicat des Eaux de BEAUMONT-INCHY (59)

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités d'adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat des Eaux de BEAUMONT-INCHY et de la commune de NEUVILLE-SAINT-VAAST soient telles que prévues dans les délibérations

Article 2 :

Le Conseil Municipal accepte donc que ces adhésions soient effectuées aux conditions proposées par les délibérations du Comité du SIDEN-SIAN en date du 15 avril 2011.

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

➤ **Approbation du nouveau schéma de coopération intercommunale**

A de multiples reprises il a été abordé au sein du conseil municipal les éléments et les conséquences du schéma de cohérence territoriale du Cambrésis.

Pour mémoire ce document retrace les besoins en matière foncière et de logements pour les années 2010/ 2020. Une discussion s'instaure et porte notamment sur les projets de la commune à l'horizon 2020. Il ressort des échanges plusieurs points forts qui seront notifiés au pays du Cambrésis : à savoir 80 logements sont prévus dans la commune à l'horizon 2020.

- Le PLU est actuellement en révision
- Un lotissement de 19 terrains va être prochainement commencé
- Un permis de lotir pour 29 terrains
- Aménagement de l'Escaut dans le projet cadre de vie ainsi qu'un reboisement des berges

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions ci-dessus.

➤ **Questions diverses**

• **Drapeau Anciens Combattants**

Le conseil approuve le remplacement du drapeau des anciens combattants pour un montant de 662 €. Le conseil général accorde aux anciens combattants une subvention de 150 €

• **Antenne Bouygues Télécom**

L'antenne Bouygues Télécom du château d'eau de Marcoing sera déplacée du côté de l'ancienne décharge.

• **Centre Aéré + le mercredi**

Bilan du Centre aéré de juillet et août 2011: 36 inscrits en juillet et 21 en août.

Très gros succès avec aucune remarque négative. Participation massive des parents à la fête du centre aéré.

Voyage à Disneyland en fin d'année.

Demande de la part des parents pour un centre le mercredi

• **Nouveaux Horaires du personnel Ecole/cantine/garderie**

• **HORAIRES Mme Cécile DELEAU**

<u>Lundi</u>	<u>Mardi</u>	<u>Mercredi</u>	<u>Jeudi</u>	<u>Vendredi</u>
Ecole : 8h45 – 12h	Ecole : 8h45 – 12h		Ecole : 8h45 – 12h	Ecole : 8h45 – 12h
Cantine : 12h – 13h	Cantine : 12h – 13h		Cantine : 12h – 13h	Cantine : 12h – 13h
Ecole : 13h20 – 16h30	Ecole : 13h20 – 16h30		Ecole : 13h20 – 16h30	Ecole : 13h20 – 16h30
Garderie : 16h30 – 17h50	Garderie : 16h30 – 17h50		Garderie : 16h30 – 17h50	Garderie : 16h30 – 17h50

Soit un total de 35 h par semaine

• **HORAIRES Mme Annie DOQUIN**

Les horaires de Mme DOQUIN restent inchangés soit 27 h par semaine

<u>Lundi</u>	<u>Mardi</u>	<u>Mercredi</u>	<u>Jeudi</u>	<u>Vendredi</u>
Ecole: 9h – 12 h 13h30 – 16h30	Ecole: 9h – 12 h 13h30 – 16h30	Mairie : 3h à effectuer au choix matin ou après midi	Ecole: 9h – 12 h 13h30 – 16h30	Ecole: 9h – 12 h 13h30 – 16h30

- **HORAIRES Mme Bernadette BOCQUET**

<u>Lundi</u>	<u>Mardi</u>	<u>Mercredi</u>	<u>Jeudi</u>	<u>Vendredi</u>
Cantine: 11h15- 15h	Cantine : 11h15 – 15h Mairie : 15h – 16h	Salle des fêtes : 8h – 11 h Malerie : 11h – 12 h	Cantine: 11h15- 15h	Cantine: 11h15- 15h

Soit un total de 20 h par semaine

- **HORAIRES Mme Marie-Pierre DESOIGNIES**

<u>Lundi</u>	<u>Mardi</u>	<u>Mercredi</u>	<u>Jeudi</u>	<u>Vendredi</u>
garderie: 7h30 – 9h Cantine : 12h – 14h Garderie : 16h30 – 18h30	garderie: 7h30 – 9h Cantine : 12h – 14h Garderie : 16h30 – 18h30		garderie: 7h30 – 9h Cantine : 12h – 14h Garderie : 16h30 – 18h30	garderie: 7h30 – 9h Cantine : 12h – 14h Garderie : 16h30 – 18h30

22 h reste 3h Salle des fêtes (nettoyage – remise et restitution des clés lors des locations)

soit un total de 25 h par semaine

- **HORAIRES Mme COURBEZ Béatrice**

<u>Lundi</u>	<u>Mardi</u>	<u>Mercredi</u>	<u>Jeudi</u>	<u>Vendredi</u>	<u>Samedi</u>
Mairie: 14h – 16h30 Ecole : 16h30 – 18h	Salle judo: 14h – 16h30 Ecole : 16h30 – 17h30	Ecole : 9h – 12h 14 h- 16 h	Ecole: 16h30 – 18h30	Ecole: 16h30 – 18h	Ecole : 8h – 12h

Soit un total de 20 h par semaine

- **Classe environnement**

Du 16 au 21 avril 2012 au Mont St Michel.

- **Réorganisation des tâches**

Suite à un bilan d'un an de fonctionnement du Conseil et des Adjointes

- Alléger la tâche de Laurent afin qu'il s'occupe à temps plein des travaux, tâche déjà écrasante compte tenu de la multiplicité des programmes en cours : à savoir :
- obtenir une première fleur puis une deuxième
- site DELEAU (vannes et pneus)
- rue des Ecoles (élagage des arbres de chez Mme DUEZ)
- Espaces verts (Hauts de Noyelles)
- Inondations (rue de Cambrai maison Copin)
- Chemin rue du 8 Mai « passerelle »
- Elagage arbres « espace Daniel Leclercq »

- Etc....

Par ailleurs Véronique et Laurent enregistreront les travaux à effectuer (planning à établir)

Chaque bâtiment communal aura un responsable :

- Salle Thierry Rey : Frédéric CAPIEZ
 - Ecole : Valérie LHEUREUX
 - Salle des Fêtes : Patrick DESOIGNIES
 - AJR : Bruno LOUIS
 - Bibliothèque et mairie : Véronique
- **Repas Aînés**
Le repas est fixé cette année le 30 octobre 2011, le traiteur choisi lors de la séance du CCAS le 16 septembre 2011 à 18h30 est Mr LELIEVRE.
Un calendrier avec une photo de Noyelles sera offert.
 - **Travaux Ecole**
Divers travaux ont été effectués par le personnel communal durant les mois de juillet et août 2011 : peinture, nettoyage des salles, du grenier...
 - **Travaux judo**
Réunion de tous les clubs utilisateurs afin de prendre en compte leurs avis et souhaits.
Des devis sont demandés pour les travaux de remises en conformité.
M FX Villain a alloué une subvention de 5 000€.
 - **Décision modificative**
Budget 2011 - Décision modificative n° 3
 - M. le Maire expose à l'assemblée que des ajustements budgétaires, aux impacts limités sur l'équilibre général, doivent être opérés pour permettre à la commune d'étaler le paiement des travaux du Sidec pour un montant de 64 100 €
Le conseil municipal, à l'unanimité décide de procéder aux modifications budgétaires décrites dans le tableau ci-dessous.

(Montants exprimés en euros)

Art.	Intitulé	Budget primitif	Décisions modificatives		Nouveaux crédits
			Augmentation	Diminution	
<i>Section de fonctionnement</i>					
<i>Dépenses</i>					
<i>Section de fonctionnement</i>					
<i>Dépenses</i>					
2315	Travaux de Bâtiments	800 000,00		64 100,00	735 900,00
204158	Groupements de collectivités	0	64 100,00		64 100,00

- **Divagation des Chiens**
Des incidents de plus en plus fréquents sont constatés avec des chiens errants.
Il convient de signaler à la mairie les cas et incidents afin de prendre des mesures.
- **Remplacement Mme SAVARY**
Un hommage est rendu tant par le conseil que par le CCAS lors de la séance précédente. Mme Nathalie RICHE remplacera Mme Savary.
- **Passerelle entre la rue du 8 mai et l'étang**
Un premier devis s'élève à 40 000€.
- **L'Escaut**
Les subventions vont financer les études à hauteur de 80%
Par ailleurs un effort particulier sera apporté dans le reboisement des bordures du cours d'eau.
- **Voyage à Nausicaa**
Monsieur le Maire, Philippe LOYEZ expose aux membres du conseil municipal que le CCAS organise deux à trois fois par an des sorties pour les aînés de la commune.

Afin de minimiser le cout demandé aux aînés, il propose au conseil municipal que la commune prenne en charge dans son budget de fonctionnement le cout du voyage, comme il le fait d'ailleurs vis-à-vis des écoles.

Ainsi en 2011 trois déplacements ont été programmés. Il soumet au vote du conseil municipal la prise en charge du déplacement à NAUSICAA du 28 mai 2011 pour un montant de 2581 €. Le conseil approuve à l'unanimité la prise en charge de 2581 €.

- **Vœux 2012**

Des diapos seront projetées durant certains discours.

La séance est levée à 21h40.